

Le 15 décembre 2015

**Objet : Demande d'accès concernant les lots 4 414 303, 4 414 304 et 4 414 327 à
Saint-Gédéon**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 14 décembre 2015, concernant l'objet précité.

Après vérification, nous vous informons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun des documents demandés pour les lots 4 414 304 et 4 414 327 qui permettrait de répondre à votre demande.

Nous avons un dossier pour le lot 4 414 303, vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Résumé de conversation téléphonique du 7 avril 1987, 1 page;
2. Résumé de conversation téléphonique du 28 avril 1987, 1 page;
3. Rapport de visite du 30 avril 1987, 3 pages;
4. Rapport d'Urgence-Environnement du 3 décembre 1996, 4 pages;
5. Rapport d'inspection du 7 avril 1997, 3 pages;
6. Rapport d'inspection du 19 avril 2004, 4 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 226
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : sylvie.lessard@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Sylvie Lessard
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p.j.

DATE: 7 Avril 1987

HEURE: 9³⁰

INTERLOCUTEUR:

NOM: Paul-Blain Pelchat

TITRE: Sec. Trés.

REPRESENTANT: St-Cedron Village

NATURE DE L'ENTRETIEN: Je communique avec M. Pelchat et ce dernier m'informe que les réservoirs sont installés depuis plusieurs années mais il ne peut déterminer l'année exacte. M. Pelchat se réfère au rôle d'évaluation et va communiquer avec moi.

CONCLUSION:

CLASSEMENT:

MUNICIPALITE: St-Cedron Village

N/DOSSIER: 1343-5888

[Handwritten Signature]

Signature de l'interlocuteur du Ministère

CONVERSATION TELEPHONIQUE

C.43-3327

DATE: 28 April 1987

HEURE: 15⁵⁰

INTERLOCUTEUR:

NOM: Edmond Tremblay

TITRE: _____

REPRESENTANT: Ministère Énergie Ressources

NATURE DE L'ENTRETIEN: Je communique avec M. Tremblay pour connaître les réglementations des réservoirs de produits pétroliers. Ce dernier me informe que depuis janvier 1976 tous les réservoirs de capacité de plus de 1000 gallons doivent obligatoirement être endigués. Les réservoirs installés avant janvier 1976 seraient possiblement sous des droits acquis. M. Tremblay va dépêcher son inspecteur à St-Casimir afin de vérifier et va communiquer avec moi si il y a lieu d'intervenir.

CONCLUSION: Attendu la communication de M. Tremblay le 07-07-27 : Comme M. Tremblay me précisait les contacts, il est plausible de croire que les réservoirs ont été installés avant Janvier 1976 → Classer le dossier

CLASSEMENT:

- MUNICIPALITE: St-Casimir

N/DOSSIER: 1343-5888

OK

Serge Turcotte



"COPIE"

RAPPORT DE VISITE

DATE: le 30 avril 1987

ENDROIT : Les Huiles Vachon, St-Gédéon
DATE DE LA VISITE : 15 avril 1987
OBJET : Ecoulement de produits pétroliers
N/DOSSIER : 1343-5888
PERSONNE RENCONTREE : 53 / 54, plaignant

DESCRIPTION DE LA SITUATION:

Suite à une plainte de 53 / 54, je me suis rendu à St-Gédéon et j'ai effectué les constatations suivantes:

- Accompagné de 53 / 54, j'ai visité le dépôt de "Les Huiles Vachon" route 204 dans le village de St-Gédéon. A cet endroit, j'ai constaté la présence de produits pétroliers dans le fossé de drainage situé à l'arrière de la station service et le dépôt de "Les Huiles Vachon". Cependant, il n'y avait pas d'écoulement d'huile en provenance de la station service et/ou du dépôt d'huile. La présence d'huile pourrait s'expliquer par un déversement accidentel ou volontaire directement dans le fossé de drainage. Selon cette hypothèse, le contrevenant paraît difficile à identifier.

Selon le plaignant, il y aurait eu écoulement de produits pétroliers dans le fossé de drainage au printemps. La fonte des neiges aurait entraîné les hydrocarbures jusqu'à la rivière Chaudière. Cependant, cette information nous est parvenue après l'accomplissement de faits.

CONCLUSION:

- Vérifier auprès du Ministère de l'Energie et Ressources s'il est légal d'opérer commercialement des réservoirs non-endigués.
- Répondre au plaignant en lui mentionnant qu'il est de son devoir de nous signaler tout déversement de produits pétroliers et ce dès la constatation de l'incident.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

ST/mr

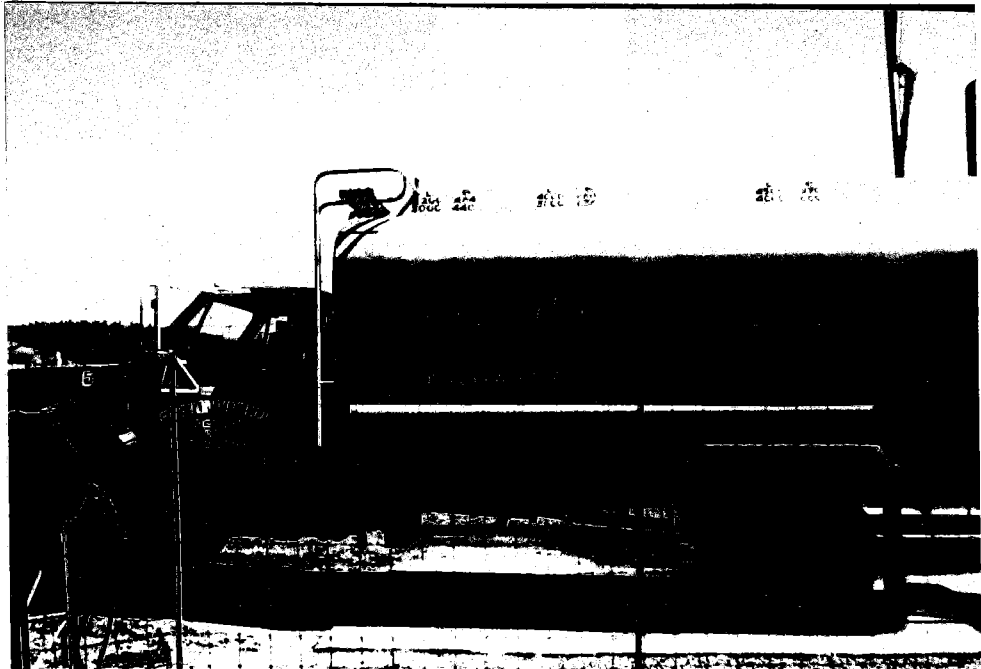
Serge Turcotte, tech.

Les Huites Vaekom

St-Cedon Bee

87-0A-15

38



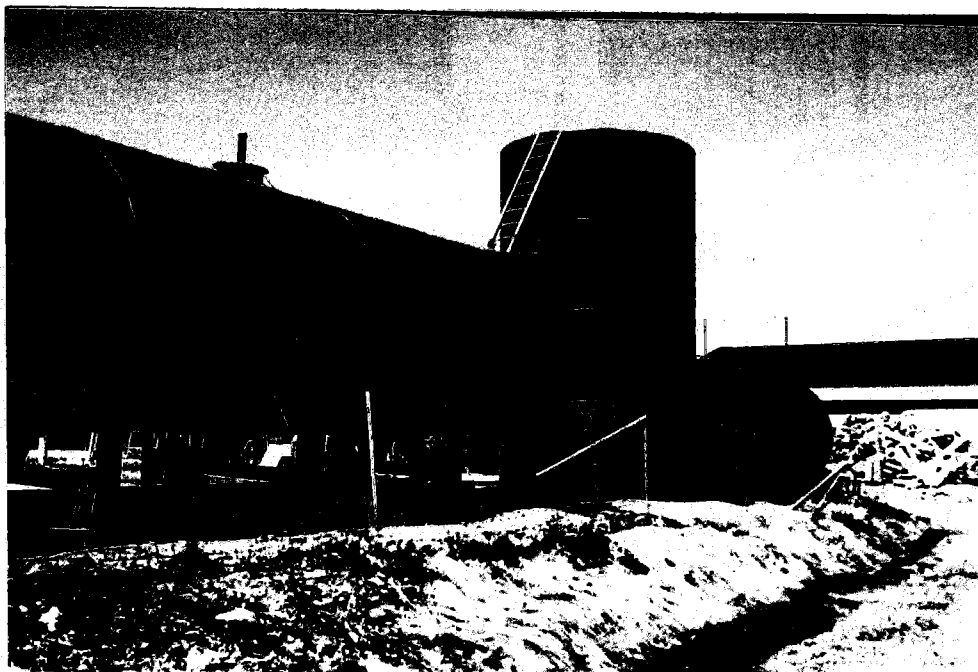
Arrivée d'un tuyau de drainage sans
le fossé.

Pas d'écoulement d'huile par le tuyau

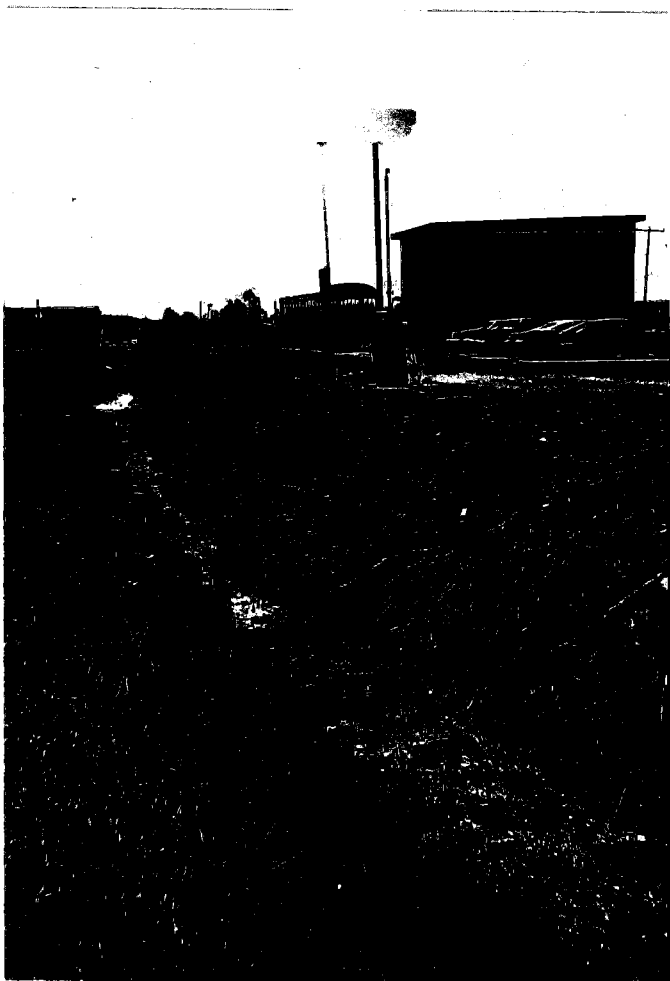
Un peu d'huile visible à la surface de l'eau

Les Herbes Vaclon
St-Cedron

87-04-15



Trois réservoirs non-sudiqués





No dossier: 7110-12-96-29010-01 ACCIDENT TECHNOLOGIQUE T - 12-96.12.03 (151)

Date de l'événement: 96.12.03 Heure: 04 h 00 min Nombre de photos: _____
 Organisme impliqué: 23/24
 Adresse: 11 Tél.: (418) 835-9266
 Endroit de l'événement: Dépôt des Huiles Vachon, 426 rte 204,
 Municipalité: St-Gédéon (vl). Code de la mun.: 29010
 Principal produit en cause: État du produit L/S/G (L) Quantité: Précise () Approximative (*)
Huile à chauffage
 Imp. : _____ Dév. : 100 l.
 Réc. : 0 Sans dév.: _____

Non Classé	Classe	UN: 1202
	3.2	NA:

CONTAMINATION		
EAU	AIR	SOL
		*

Sommaire (contamination): Cuvette sous le réservoir (reliée à un séparateur).

TYPE D'ÉVÉNEMENT

Routier (*) Ferroviaire () Maritime () Aérien () Réservoir () Déversement illégal () Autre ()

Sommaire (causes) de l'événement: Mauvaise manoeuvre du remplissage d'un réservoir.

Signalé par: 53/54 employé. Tél.: (418) 835-9266 Date: 96.12.03

Organisme: 23/24 Retour d'appel à: 08 h 30 min
 Fin conversation: 08 h 40 min

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie: Oui ou Non (N) Émission d'un certificat d'urgence ()
 Représentant d'Urgence-Environnement: _____ Rendu sur les lieux à: _____ h _____ min
 Représentant de l'organisme impliqué: _____ Quitte les lieux à: _____ h _____ min
 Responsables municipaux: _____
 Autres: _____

Transféré à: IND No circ.: _____ No de manifeste: _____ Période de traitement
96.12.11 Zone (M.T.M.): _____ X: _____ Y: _____ Int. () Ext. () Comb. (*)

Rapport détaillé: 96.12.03
4 h: Téléphone de Carol Drouin, Service de garde Urgence-Environnement. Il a reçu un appel de 23/24 signalant un déversement lors d'une livraison chez Vachon à Saint-Gédéon. On demande notre assistance. Quelques minutes plus tard, autre appel de Carol Drouin pour m'aviser que la compagnie a rappelé pour dire que la quantité échappée était minime et que ce n'était pas nécessaire qu'on se rende sur place cette nuit.

Coûts estimés: _____

Signature: Guy Paradis Date: 96.12.11

RAPPORT DÉTAILLÉ (SUITE)

N° DOSSIER : 7110-12-96-29010-01

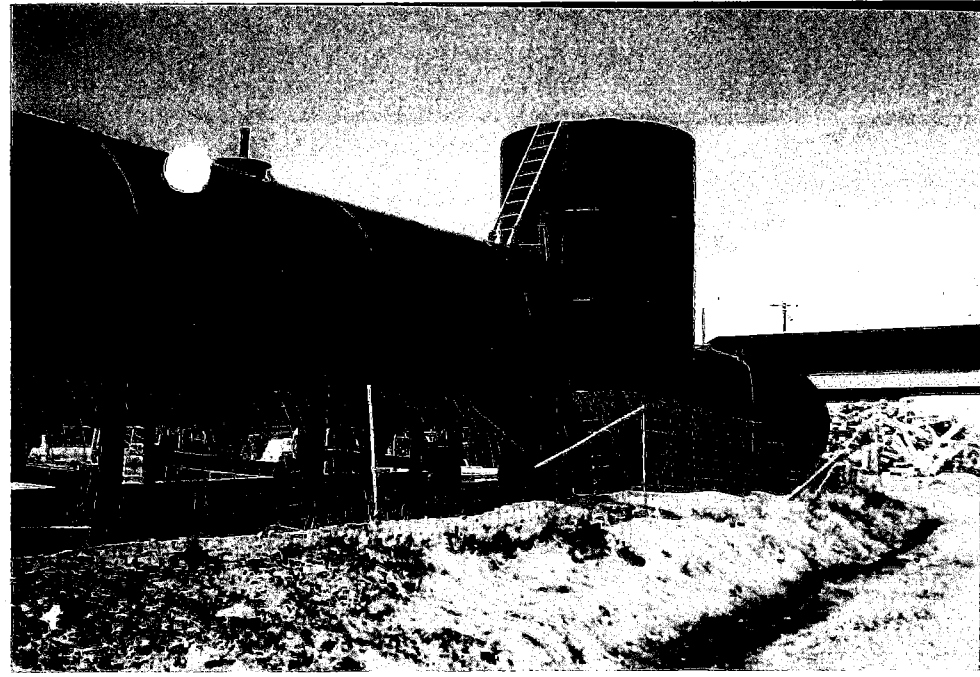
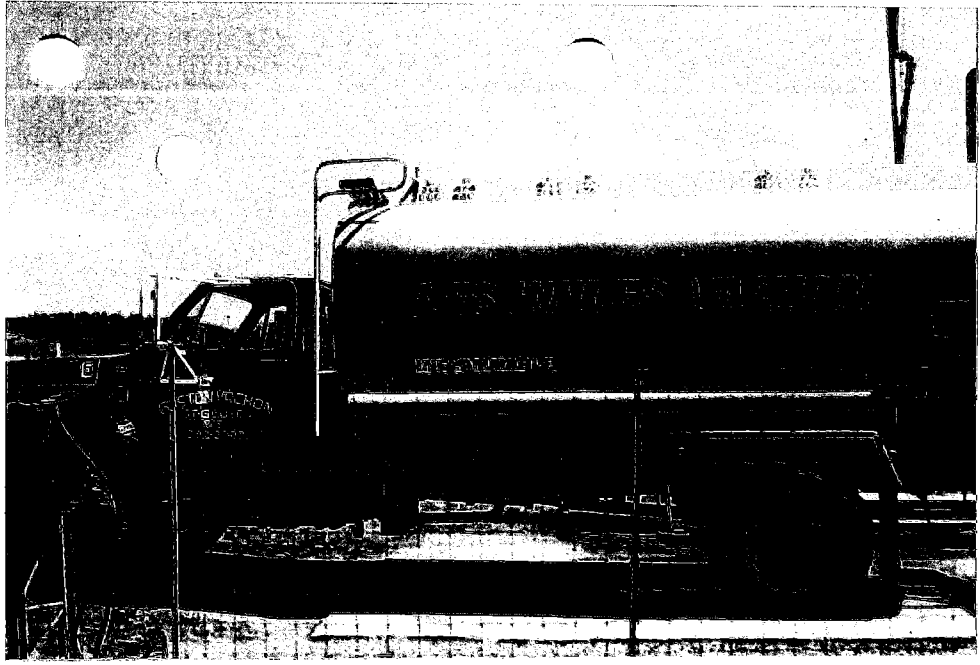
T-12-96.12.03-151

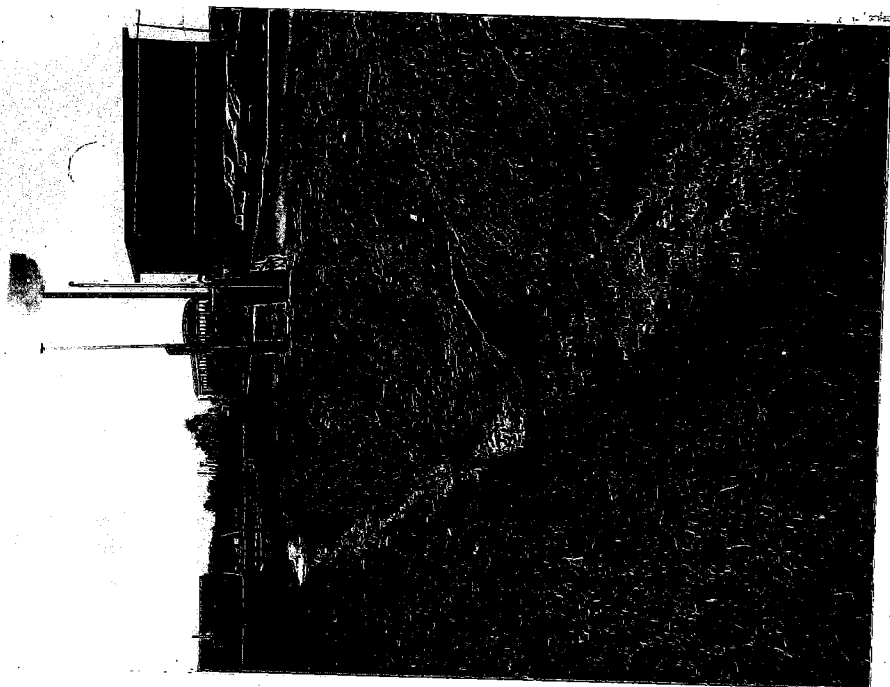
1996.12.03

8 h 30 : Téléphone à 53/54 , 23/24 Le déversement d'huile à fournaise a eu lieu au Dépôt des Huiles Vachon à Saint-Gédéon et est dû à une mauvaise manoeuvre de son livreur lors du remplissage d'un réservoir. Il estime la perte à environ 100 litres (minime ?) mais le produit serait tombé à l'intérieur de la cuvette sous le réservoir et cette cuvette est reliée à un séparateur d'huile. C'est pourquoi il n'y a pas eu de récupération.

A.M. : Téléphone chez Les Huiles Vachon (582-3992). Le propriétaire confirme que le déversement a été limité à l'intérieur de la cuvette et que celle-ci est reliée à un séparateur. Il ne peut affirmer cependant que la cuvette soit étanche. Le plan existe depuis 1972 et il est un indépendant.

Recommandation : Visite de vérification (cuvette, séparateur, etc.) par le Service industriel.





Chaudière-Appalaches

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-12-01-03246-00 ⁰⁰⁴⁰⁸ DATE DE RÉDACTION : 97 10 4 108
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 97 10 4 108 HEURE : - Arrivée : 13 30
A M J - Départ : 14 10

INSPECTEUR / INSPECTRICE : SERGE TURCOTTE

ACCOMPAGNÉ DE : _____

LIEU INSPECTÉ : Huile à Chauffage Gaston Veohore
426 route 204
30 Cadron
ADRESSE POSTALE (si différente) : 23 104

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non [] NA [x]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
	<u>M. Gaston Veohore propriétaire</u>	<u>418 582-3992</u>
	_____	_____
	_____	_____

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [] CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre _____ # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUTS : Vérifier s'il y a des traces de contamination suite à un appel reçu auprès de notre service Urgence Environnement

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 960-12-01-03846 00

DATE : 97.04.08

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (SUITE)

Le 3 décembre 1996 la compagnie 23/24
contactait le service Mi-
gence Environnement pour signaler un déver-
sement d'huile à chauffage au dépôt de
voie de "Les Érables Canton Vachon" à 38 cadron
Toutefois l'interlocuteur de la compagnie
présentait que la quantité d'essence était mi-
nime et que ce n'était pas nécessaire qu'on
se déplace pour intervenir.

À titre préventif j'ai effectué une ins-
pection au dépôt de voie de "Les Érables Canton
Vachon" où j'ai rencontré le propriétaire de
l'entreprise qui m'a confirmé que la quan-
tité d'huile à chauffage versée était mi-
nime et qu'elle a été dirigée dans le
séparateur relié à la dalle de récupération.

J'ai aussi inspecté le bassin de rétention
certain des deux réservoirs de l'entreprise et
j'ai remarqué qu'il y avait de l'eau
à l'intérieur du bassin. Il y avait quel-
ques reflets irisés à la surface de l'eau
mais pas de produit en quantité suf-
fisante pour exiger une récupération.

Quant au séparateur, la dalle de cuivage
n'est pas relié au réseau d'égout mais se
dverse plutôt dans un fossé de drainage. À
cet endroit je n'ai remarqué aucune
trace de produit pétrolier à la surface
de l'eau.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 9610-12-01-03846-00 DATE DE RÉDACTION : 97/04/08
A M J

4. RECOMMANDATIONS

- Fermer le dossier

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : SERGE TURCOTTE Serge Turcotte 97/04/08
(nom) (signature) A M J

• VÉRIFIÉ PAR : DENYS LAPLANTÉ Denys Laplanté 97/04/11
(nom) (signature) A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-12-01

1. IDENTIFICATION

HEURE : - Arrivée : A.M h

DATE D'INSPECTION : 04/04/19
 A M J

Départ : A.M h

INSPECTEUR/INSPECTRICE

Jean-François Landry

ACCOMPAGNÉ(E) DE

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Les huiles Vachon Enr. -Div. DE immovac Inc.
 426 1^{er} Avenue Saint-Gédéon-Beauce

COORDONNÉES GPS : X : W070°37'59.4"
 NAD : 83 Y : N45°51'56"

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :
 NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

Pierre Aubé
 Inspecteur Municipale

418-582-3341
 Cell : 418-222-3341

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS PLANS CARTE(S)

Nombre 3

N° N°

AUTRE(S) ANNEXE(S) 1.
 PRÉCISEZ 2.

BUT : Suivi de l'application de l'article 4 du RPRT.



2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

2.1- **Information du dépôt Pétrolier** : Ce site de dépôt pétrolier possède ses réservoirs sous-terre. *voir photo 2*. La topographie est en pente légère vers le Nord-Est et se dirige vers la rivière Chaudière. *Voir carte topographique*

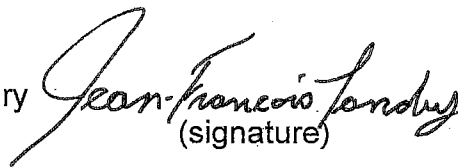
2.2 **Information aux puits et réseau d'aqueduc** : Le prise d'eau de la municipalité se fait près de la rivière Chaudière au Sud-Ouest à près de 2 km du site. *Voir carte topographique*. Le secteur, qui est desservi par un réseau d'aqueduc situé en aval du site de "les huiles Vachon Inc." sur la route 204, ainsi que le quartier résidentiel. Ces données m'ont été fournies par Mr Pierre Aubé, inspecteur municipal. Donc pas de puits de surface dans la zone de 1 km.

2.3 **Conclusion et recommandation** : Selon mes observations et renseignements obtenus. Un suivi de l'eau souterraine n'est pas nécessaire dans le cadre de l'article 4 du règlement sur la protection et réhabilitation des terrains. Le sens d'écoulement de la nappe se fait au Nord-Ouest direction rivière Chaudière.

2.4 **Information complémentaire** : Le dépôt pétrolier se situe près de la rivière Chaudière en aval du site, alors une attention pourrait être portée si les réservoirs fuient.

3. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Jean-François Landry
(nom)


(signature)

04 / 04 / 27
A M J

VÉRIFIÉ PAR :

(nom)

(signature)

/ /
A M J

Commentaires du vérificateur :

Nom : Jean-François Landry

Municipalité : Saint-Gédéon-beauce

Date : 19 avril 2004

N/D : 7610-12-01-

Photo # : 1

Référence Photo : .JPG

Note :

Dépôt pétrolier sous la bannière Ultramar qui est à l'entrer de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce

Avec une bâtisse à bureau.

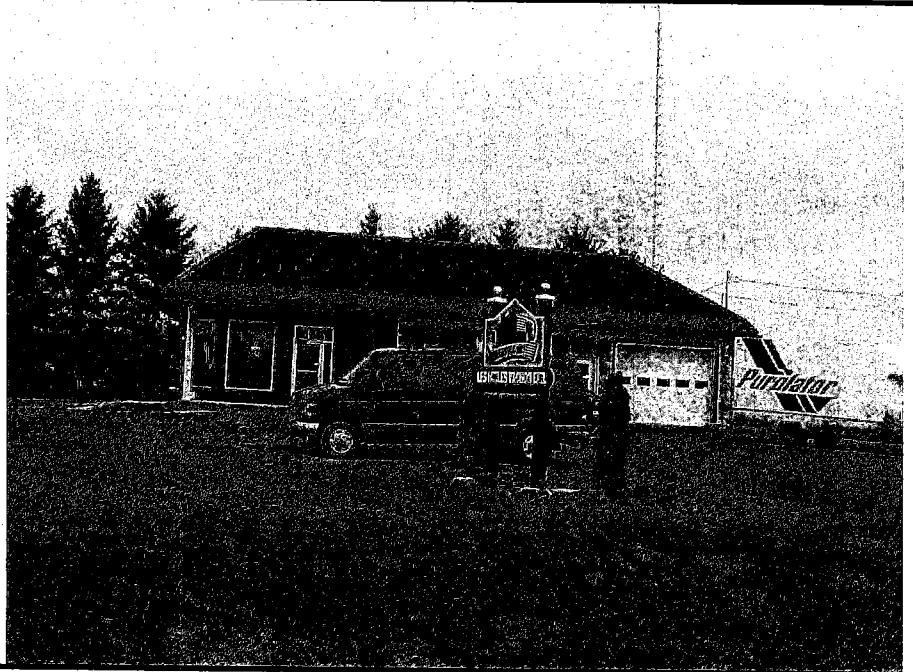


Photo # : 2

Référence Photo : .JPG

Note :

Le site se trouve dans un endroit où il y a un réseau d'aqueduc qui dessert la route 204 .

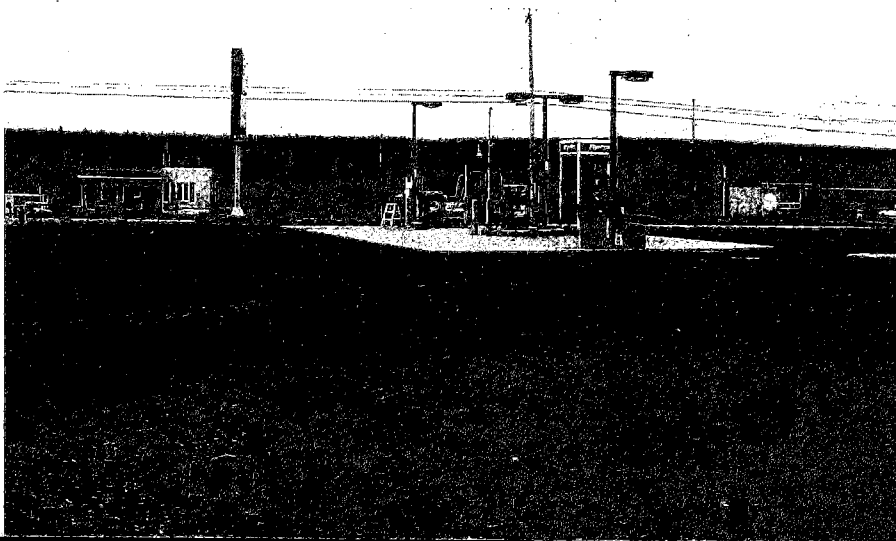
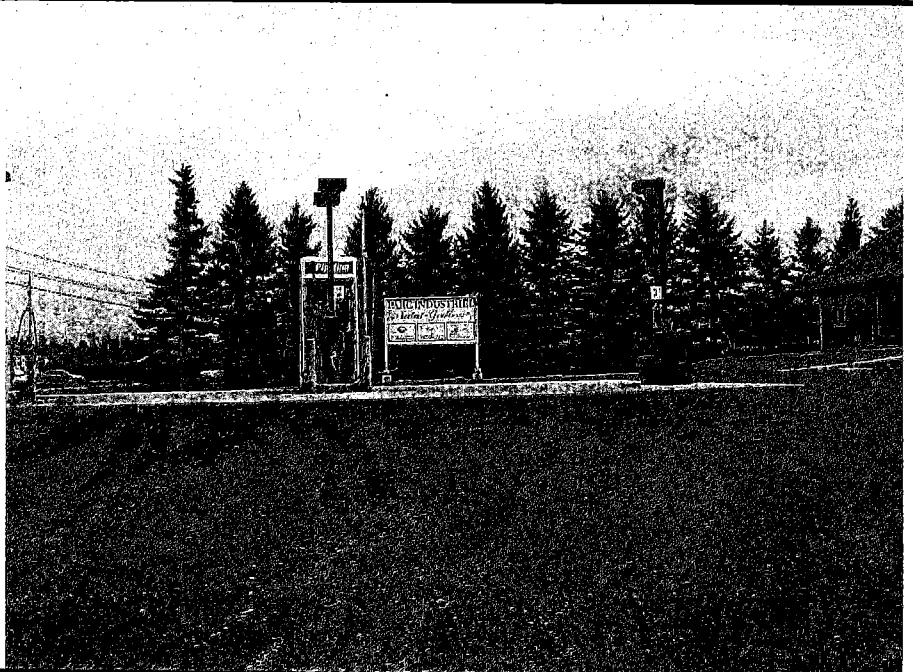


Photo # : 3

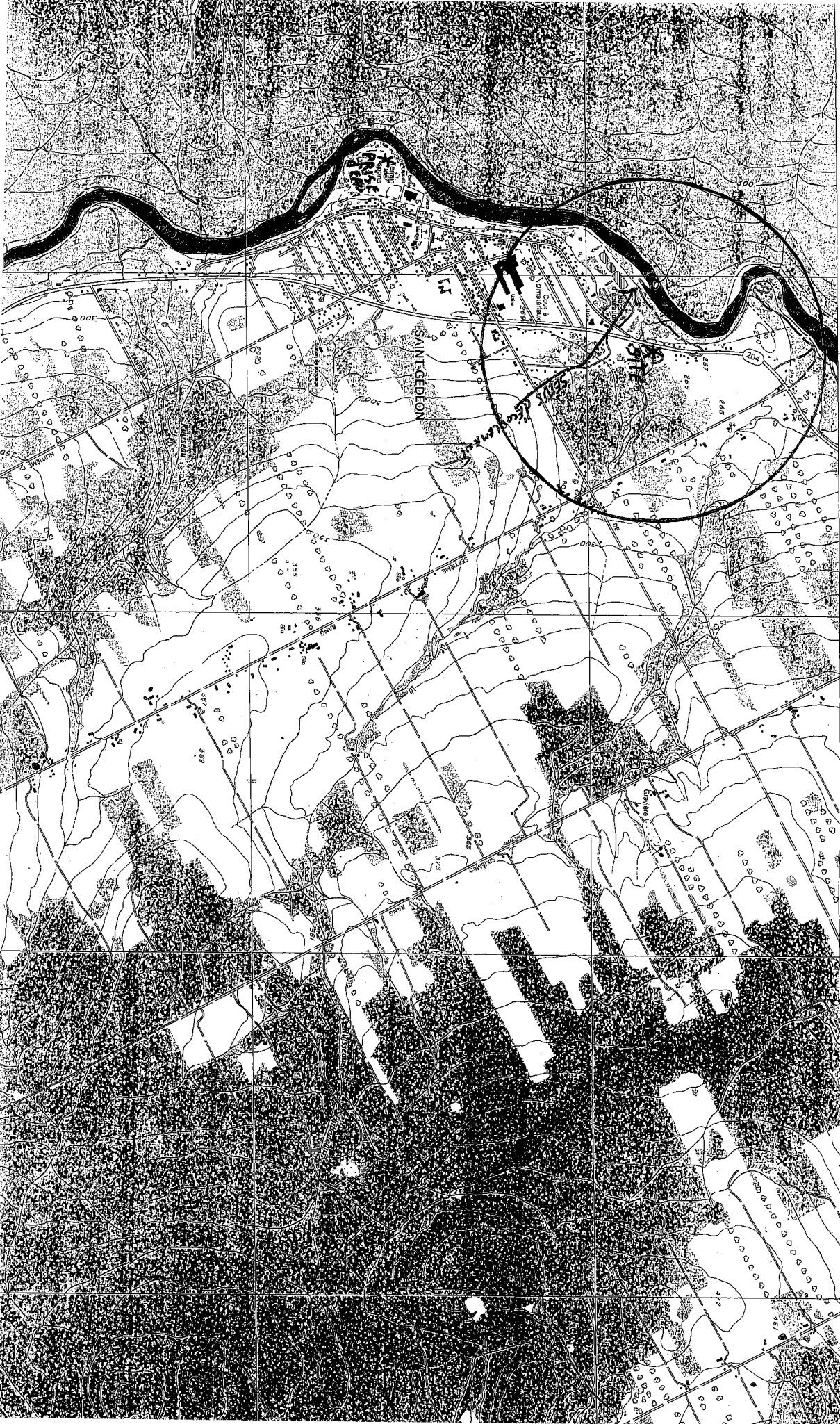
Référence Photo : .JPG

Note :

Vue direction Nord. Sur le site les réservoirs sont sous-terre



Photographié par : Jean-François Landry



70°38'00"

70°36'00"

70°34'00"

94

96

98

00